



Communication de Presse Création du Comité Départemental ALSACE de Cyclotourisme

Une initiative originale et unique en Alsace ?

Quelle en est l'origine ?

La Loi n° 2019-816 du 2 août 2019 autorise la création de la **Collectivité Européenne d'Alsace** (CEA) au 1^{er} Janvier 2021.

Dans ce contexte, les Comités Départements 67 et 68 de Cyclotourisme (CoDep 67 et 68) ont été sollicités au mois de Mars 2020 par les Conseils Départementaux 67 et 68, avec la problématique suivante :

- A partir du 1^{er} janvier 2021, la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) sera créée par la fusion des 2 Conseils départementaux 67 et 68.

- La loi Alsace du 2 août 2019 permet notamment aux fédérations sportives de « créer des organes infrarégionaux à l'échelle de la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA). »

Saisissant la balle au bond, les 2 CoDep 67 et 68 ayant les années passées, déjà abordé le sujet d'un regroupement des 2 territoires ont répondu positivement à cette nouvelle possibilité.

La démarche originale du monde du Cyclotourisme

Certaines fédérations sportives veulent opter pour un retour à l'ancienne formule d'avant la création de la région du Grand Est, et donc de recréer une ligue d'alsace ou un district avec le maintien des CoDep 67 et 68 avec pour objectif de réfléchir à une fusion lors du mandat 2021 - 2025

A l'instar des élus alsaciens, les Cyclotouristes alsaciens ont franchi un pas supplémentaire en entamant **le processus de fusion des 2 CoDep 67 et 68** pour créer le **CoDep ALSACE**

Les raisons de ce choix fort de la fusion

Comme pour toutes les fédérations sportives, les élections des structures régionales et départementales ont lieu lors de l'année olympique donc en 2020.

Les raisons pour fusionner les CoDep 67 et 68 et de créer le nouveau Comité Départemental de Cyclotourisme Alsace (**CoDep Alsace**) sont nombreuses :

1° La Collectivité Européenne d'Alsace aura un **seul interlocuteur**, le **CoDep Alsace de Cyclotourisme**

2° Le mandat 2017-2020 s'achève et un certain nombre de bénévoles des CoDep 67 et 68 ont émis le souhait de **cesser leur engagement de bénévole**. Donc cette nouvelle structure permettra de mutualiser les moyens humains des bénévoles alsaciens souhaitant s'investir pour la nouvelle mandature 2021-2024.

3° Le **CoDep Alsace** permettra également de mutualiser des actions communes nécessitant beaucoup de bénévoles pour encadrer les participants. Les principales actions sont la formation des animateurs – initiateurs – moniteurs, l'organisation des critérium jeunes, la



la formation sur la santé-sécurité, l'organisation des séjours cyclos, etc..(formations, critériums des jeunes, séjours, etc...).

4° Le **CoDep Alsace** gèrera le Trophée du Crédit Mutuel (TCM), les Challenges au niveau de l'Alsace et les Rondes Alsaciennes, le Calendrier des manifestations cyclotouristiques alsaciennes.

5° Le **CoDep Alsace** gèrera maintenance technique de la Traversée du Massif Vosgien à VTT (TMV).

Le processus de fusion

Un **Comité de Pilotage** composé de 5 cyclos Haut-rhinois et 5 cyclos Bas-Rhinois a été créé en Juin 2020 et s'est réuni à plusieurs reprises à Colmar en Centre Alsace. Dans un 1^{er} temps, ce comité a élaboré la convention de fusion, les statuts, le règlement intérieur et le logo du futur **CoDep Alsace** de Cyclotourisme.

Puis ces documents ont été soumis aux **2 AG extraordinaires des CoDep 67 et 68 qui ont eu lieu le Vendredi 11 Septembre 2020** et ont été adoptés avec le résultat des votes suivant :

Bas-Rhin : OUI = 68, NON = 5

Haut-Rhin : OUI = 57, NON = 2

En **Septembre et Octobre 2020**, plusieurs actions ont été effectuées. Tout d'abord la préparation de l'AG constitutive du CoDep Alsace en présentiel, programmée le Samedi 14 Novembre 2020 à Muntzenheim en Centre Alsace.

Mais le reconfinement à partir du Vendredi 30 Octobre nous a obligé à annuler cette AG. Nonobstant cette situation, nous avons continué le processus en organisant une AG dématérialisée à huis clos, procédure prévue par une ordonnance de Mars 2020 et un décret en Juillet 2020.

Elle s'est déroulée jusqu'au 28 Novembre avec des **votes par correspondance de la part des président(e)s des clubs du 67 et 68.**

Le **12 Novembre**, une réunion Skype a été organisée par le Conseil Départemental 67 avec la participation de Denis Vierling.

Le **24 Novembre**, une réunion Skype du même type a été organisée par le Conseil Départemental 68. Cette réunion avait pour but de présenter aux acteurs du sport dans le 68, la politique sportive de la CeA à partir de 2021, ainsi que les 4 modes possibles pour la gouvernance de chaque discipline en Alsace.

Le Cyclotourisme par l'intervention de Gabriel Spenlehauer, a présenté son mode gouvernance à partir de 2021 qui est l'option « **Fusion des 2 Codesps 67 et 68 et la création du CoDep Alsace** ».

Enfin le **5 décembre 2020**, les **19 membres élus** ont ensuite procédé, d'une manière dématérialisée, à l'élection des différentes fonctions au sein du Comité de Direction et voici les résultats :

Denis VIERLING, président (Amicale Cycliste Ostwald)

Gabriel SPENLEHAUER, vice président (Club Cyclo Colmar)

Marc HENNI, trésorier (Cyclo Club Wasselonne)

Yvonne GEILLER, secrétaire (Club Cyclo Colmar)

Bernard LURQUIN, trésorier adjoint (ACS Peugeot)

Marie-Christine DIEBOLT, secrétaire adjointe (Vélo Club Aurore Koestlach)

Benoit SCHILT, délégué départemental Jeunes (MI Bas-Rhin)



Yvette LOMBARD, déléguée départementale Tourisme (Cyclo Club Kingresheim)

Christophe VERMEESCH, délégué départemental Sécurité (ACS Peugeot)

Philippe DIEBOLT, délégué départemental Formation (Vélo Club Aurore Koestlach)

Les assesseurs :

Edwin BILGER, Bernard BOEHM, Lydie CHENOT, Georges GUTFREUND, Hubert HASSENFRTZ,
Kevin LACABANE, Isabelle SCHLEGEL, Annick VETTER, Paul VETTER.

Gabriel SPENLEHAUER

**Vice-Président du CoDep Alsace
de Cyclotourisme**